

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention partenariale locale relative à l'accompagnement à la scolarité et aux familles dans le cadre du Projet éducatif territorial.

En référence à la délibération du 17 juillet 2014 validant le Projet Educatif Territorial (PEdT) dans lequel est précisée la nécessité d'un développement concerté des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et aux familles, et suite aux résultats de l'étude sur la complémentarité des dispositifs d'accompagnement à la scolarité réalisée en 2012, la ville de Bayonne et ses partenaires (Education nationale, Maisons de la vie citoyenne, Fédération des centres sociaux) ont travaillé à une mise à plat et une harmonisation des actions d'accompagnement à la scolarité et aux familles, sur le territoire bayonnais.

Les actions d'accompagnement à la scolarité et aux familles visent à offrir, à côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Les actions recensées sont nombreuses et variées : études surveillées, CLAS (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité), Clubs coup de pouce...

Du fait du grand nombre d'actions et d'opérateurs, un pilotage concerté et une fonction de coordination sont préconisés dans les conclusions de l'étude précitée.

Cette coordination permettra de faire avancer la réflexion sur l'harmonisation des propositions et des pratiques, et notamment les horaires, et gagner en cohérence et en lisibilité pour les parents.

Une convention liant les différents acteurs de l'accompagnement à la scolarité, et s'accordant sur des objectifs communs et des principes de fonctionnement partagés est ainsi proposée.

Cette convention permettra une meilleure connaissance des activités d'accompagnement à la scolarité et aux familles, et rendra l'offre éducative, le soir après la classe, parfaitement cohérente et lisible sur tout le territoire bayonnais.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec les partenaires impliqués dans ces dispositifs d'accompagnement à la scolarité et aux familles.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.